



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

6ÈME ÉDITION

DES JOURNÉES NATIONALES DES MAISONS SPORT-SANTÉ (MSS)

25 et 26 juin 2026 – Palais des Congrès - Vichy

APPEL À COMMUNICATIONS - CLÔTURE LE 16 MARS 2026

CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX CONFÉRENCES ET ATELIERS



VOUS SOUHAITEZ ANIMER UN ATELIER OU UNE CONFÉRENCE ?

1. PRÉAMBULE

À l'occasion de la **6^{ème} édition des Journées Nationales des Maisons Sport-Santé (MSS)**, qui se tiendra à **Vichy les 25 et 26 juin 2026**, un appel à candidature pour intervenir lors d'une conférence ou d'un atelier est organisé afin de mettre en valeur les projets, les bonnes pratiques, les innovations en sport-santé, les travaux de recherche et retours d'expérience des MSS et de leurs partenaires dans le cadre de la nouvelle Stratégie Nationale Sport-Santé 2025-2030.

Depuis 2020, ces rassemblements permettent de faire vivre ce réseau national au travers :

- de partages de bonnes pratiques ;
- de mises en lien des MSS sur des projets divers ;
- d'échanges d'expériences ;
- de rencontres des différents acteurs du réseau ;
- de réflexions sur les axes de développement.

Les Journées Nationales des MSS sont un évènement de grande ampleur :

- **Pour les MSS et services régionaux** : ateliers de travail, plénières, remise des plaques enseignes MSS ;
- **Pour les acteurs et futurs acteurs du Sport-Santé en France** : village sport-santé avec stands des MSS, des partenaires du mouvement sportif, des collectivités territoriales, des partenaires du réseau MSS...

Ce document définit les conditions de participation et les modalités d'organisation de l'animation que vous souhaitez proposer.

2. LES MSS DANS LA STRATÉGIE NATIONALE SPORT-SANTÉ 2025-2030

La nouvelle Stratégie Nationale Sport-Santé 2025-2030 a été publiée en septembre 2025, définissant pour les 5 années à venir l'orientation de la politique sport-santé des deux ministères pilotes.

Les MSS ont été identifiées comme un réseau majeur de cette feuille de route politique notamment via l'action 4 qui leur est dédiée : **Renforcer les MSS et les positionner comme pivot du sport-santé sur leur territoire**. Les MSS sont également identifiées comme acteurs dans les 11 autres actions.

3. THÉMATIQUES DE SOUMISSION

Le comité d'organisation des JN MSS 2026 est ouvert à des propositions de contribution pouvant s'inscrire dans un ensemble large d'axes et de thématiques pour la session conférence et pour la session atelier.

Afin de déposer votre candidature, merci de choisir entre les deux axes proposés :

- Axe 1 « Les MSS dans la SNSS II 2025-2030 » ;
- Axe 2 « Autres thématiques » pour les thématiques ne rentrant pas dans le cadre de l'Axe 1.

Axe 1 – Les MSS dans la SNSS 2025–2030

Dans le cadre de la SNSS II 2025–2030, les MSS sont identifiées dans les 5 grands objectifs :

Objectif 1 : Mettre en place les conditions d'une pratique d'activité physique accessible à tous

Objectif 2 : Augmenter le niveau d'activité physique des jeunes à l'école et à l'université

Objectif 3 : Sensibiliser les acteurs et développer l'activité physique dans le monde professionnel

Objectif 4 : Prévenir la perte d'autonomie des personnes avançant en âge par le sport-santé

Objectif 5 : Développer le recours à l'activité physique adaptée à des fins thérapeutiques

Consultez la SNSS II

Axe 2 – Autres thématiques

Vous pouvez également proposer un sujet hors thématique centrale de la SNSS 2025-2030 traité en conférence ou en atelier. Dans ce cas, la communication proposée, conférence ou atelier doit traiter d'un sujet en lien avec les MSS. Qu'il s'agisse du public pris en charge, du fonctionnement des MSS ou du réseau MSS. Exemples de thématique : dynamiques territoriales, prise en charge de nouveaux publics, etc.

4. CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'APPEL À COMMUNICATIONS EST OUVERT DU 16 FÉVRIER 2026 AU 16 MARS 2026.

Lien de candidature : <https://form.jotform.com/260424002495348>

Un résumé de votre proposition de communication sera demandé dans le formulaire de candidature, vous pourrez également joindre un document de présentation.

Les formats attendus :

- **Ateliers : Durée 1h30**

Ce format s'adresse à des équipes, organismes, MSS qui souhaitent animer un atelier pour une durée de 1h30. L'objectif est l'interactivité et la mise en application : apprentissage de méthodes ou de pratiques mettant en avant le savoir-faire. L'équipe animatrice de la session d'atelier aura recours à une méthode d'animation pour favoriser les échanges et les temps de travail.

Salles de 60 places, 80 places et 120 places.

Disposition des salles : Tables rondes de 10 places.

Si l'équipe animatrice de l'atelier souhaite une disposition différente, merci de le préciser dans le formulaire d'appel à communications. Le comité d'organisation étudiera la possibilité de la mise en œuvre de la demande.

● Conférences : 45min

Ce format s'adresse à des équipes, organismes, MSS qui souhaitent présenter une conférence pour une durée de 45min. L'objectif est de présenter un projet ou des résultats de recherches, de nouvelles méthodes, de diffuser des connaissances ou des méthodes sur un sujet précis.

Amphithéâtre (500 places), salles de 180 et 120 places.

La structuration des conférences est libre : enchaînement de présentations orales, tables rondes, échanges avec le public.

Modalités de sélection

Les candidatures seront examinées par le comité d'organisation qui jugera la pertinence et l'originalité de la proposition au regard des JN MSS 2026.

Une notification d'acceptation, de demande de précisions ou de modifications, ou une notification de refus sera adressée par mail à tous les candidats au plus tard le **10/04/26**

Les sélectionnés bénéficieront d'un accompagnement pour la préparation de leur intervention.

NB : Cette année, l'organisateur ne prendra pas en charge les frais d'hébergement et de déplacement des intervenants.

LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTÉS »

Les organisateurs s'engagent à respecter la **vie privée** des candidats et à protéger les **données à caractère personnel** transmises, nécessaires à la bonne organisation et conformément à la loi n°78-17 modifiée, dite « informatique et liberté ».

LITIGES ET MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT

L'envoi du **dossier de candidature vaut acceptation du présent règlement**.

Tout litige pouvant intervenir dans l'interprétation du présent règlement sera tranché sans appel par l'équipe d'organisation.

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez contacter le Pôle Ressources National Sport-Santé par mail : pole-sante@creps-vichy.sports.gouv.fr.